

Pour une Université
d'excellence mondiale au service
de la réussite de tous les étudiants
et de la performance économique
des entreprises

20

12

Enseignement supérieur comme recherche sont non seulement indispensables au prestige et au rayonnement de notre pays, mais également à sa croissance, et donc à son enrichissement au profit de tous.

En 2012, notre pays n'est pas à la hauteur de son histoire et de son rang : il est malmené par les nouvelles puissances et la massification de l'enseignement supérieur au niveau mondial et n'appartient pas au peloton de tête, selon le classement de Shanghai, des pays de l'OCDE. Le Medef souhaite proposer un certain nombre d'évolutions susceptibles de répondre à une situation d'urgence.

Pour une Université de la diversité des voies de réussite

1) Faire obligatoirement précéder, pour chaque élève ou étudiant, tout choix d'orientation d'une information sur le taux d'insertion professionnelle du diplôme choisi

Les étudiants doivent pouvoir choisir leur formation en connaissance de cause : l'information sur le taux d'insertion de la formation envisagée doit être obligatoire et préalable au choix de même que le taux de réussite au diplôme selon le baccalauréat d'origine. Le MEDEF souhaite que soit mise en œuvre la **publication par une instance d'évaluation indépendante des taux d'insertion de tous les diplômes et les taux de réussite selon le baccalauréat d'origine** et que les universités dispensent un conseil d'orientation de manière systématique et en amont de l'inscription dans une formation universitaire.

2) Construire une université de la diversité des voies de réussite

La formation initiale doit s'organiser pour répondre à la diversité des talents et des intelligences. Les établissements doivent être astreints à une **obligation légale de suivi des étudiants** qui s'accompagnera d'une sélection progressive en cours de cursus de façon à ce que le jeune qui risque d'échouer en 1ère année puisse être **réorienté dans les six premiers mois**. Les bureaux d'aide à l'insertion professionnelle doivent être renforcés et l'insertion professionnelle doit devenir un critère de modulation du budget d'une Université.

La diversité « à la française » des voies de formations (BTS, DUT, CPGE, licence universitaire...) et la diversité des structures les mettant en œuvre (universités et écoles), doivent être valorisées en ce qu'elles permettent l'émergence d'une multiplicité des talents. Le **décloisonnement des formations doit être poursuivi** pour permettre la personnalisation des cursus, la création de passerelles, sans dénaturer la spécificité et le niveau d'exigences des différentes voies de formation.

3) Les échanges universitaires internationaux doivent être développés

Diplômes conjoints, programmes d'échanges réciproques, thèses en co-tutelle sont des actions mises en place depuis plusieurs années au nom de la coopération internationale directe entre établissements français et étrangers. La dimension du développement économique **doit être mieux prise en compte** dans les échanges.

4) Réformer l'offre de formation pour l'adapter aux standards internationaux et l'adapter aux reprises d'études différées

Le MEDEF souhaite que les universités puissent progressivement proposer des formations des cycles licence et master organisées en **modules capitalisables** et s'appuyant sur l'acquisition de savoirs et de compétences. Cette approche permettra tout autant de proposer des **passerelles pour construire des parcours de formation initiale individualisés aux étudiants** entre les formations courtes et les formations universitaires mais aussi de proposer des reprises d'études supérieures à de nouveaux publics ayant démarré une carrière professionnelle et souhaitant compléter leur formation initiale.

5) Encourager le développement, en cours de carrière, des travaux de recherche en doctorat des hauts potentiels des entreprises

Le MEDEF accompagnera la réflexion des universités sur la préparation d'un doctorat en cours de vie professionnelle.

6) Développer l'alternance dans le supérieur et dynamiser la politique de formation continue des établissements d'enseignement supérieur

Pour accompagner l'essor de l'apprentissage dans l'enseignement supérieur, auquel le MEDEF est très attaché, il est indispensable que les partenaires sociaux, qui sont les mieux à même d'évaluer les besoins des entreprises, puissent être **associés aux décisions d'ouverture et de fermeture** des sections d'apprentissage. En matière de formation continue, il est impératif que les universités structurent une offre personnalisée répondant à des besoins d'entreprise et engagent **un travail de développement qualitatif du e-learning**.

Associer les entreprises au monde universitaire pour assurer l'employabilité des étudiants et leur adaptation au marché du travail

1) Instaurer des conseils de perfectionnement des formations associant professionnels et enseignants

Les entreprises sont à la disposition des universitaires pour participer, au niveau national et territorial, à la définition des formations mais aussi pour impulser des initiatives qui permettent d'améliorer la professionnalisation et le décloisonnement des filières. Le MEDEF est favorable à la **généralisation, par mention de diplôme, de conseils de perfectionnement** qui ont pour mission d'apprécier la cohérence des objectifs de formation avec les besoins des secteurs d'activité ciblés.

2) Créer une instance de dialogue et de prospective entre le monde éducatif et les branches professionnelles

Les pouvoirs publics et les branches professionnelles ne disposent d'aucun lieu de dialogue pour apprécier l'adéquation entre les diplômes et l'évolution des secteurs d'activité, des métiers et des compétences. **Le MEDEF propose de supprimer le comité interprofessionnel consultatif actuel et le remplacer par une instance consultative de prospective sur l'évolution des métiers et des compétences** de tous les diplômés à finalité professionnelle associant le centre d'analyse stratégique (CAS), les observatoires de branches et les OREF et dont le périmètre associerait les formations professionnelles du secondaire et du supérieur.

3) Généraliser les filières entrepreneuriat dans l'enseignement supérieur

Le MEDEF accompagne activement le développement des pôles entrepreneuriat étudiants (PEE) depuis 2010 et la généralisation des modules de sensibilisation des étudiants et a contribué à la rédaction du référentiel de compétences entrepreneuriat et esprit d'entreprendre pour les étudiants inscrits dans les cycles licence, Master et Doctorat. **Des spécialités de diplômes baptisées « entrepreneurs » doivent pouvoir être proposées au bénéfice des étudiants qui souhaitent être accompagnés dans un projet de création d'entreprise.**

P

4

Renforcer l'autonomie de décision des universités pour leur permettre de s'adapter aux évolutions de leur environnement

1) Développer des pôles universitaires de renommée internationale capables d'attirer les meilleurs étudiants et professeurs

La compétition mondialisée des savoirs participe pleinement de la recherche de compétitivité. **La France doit se doter d'universités d'excellence mondiale capables d'attirer les meilleurs étudiants et les meilleurs enseignants chercheurs étrangers.** Il est en effet vital pour nos entreprises de pouvoir recruter les meilleures compétences à travers le monde, comme il est crucial pour notre pays de contribuer à la formation des élites internationales.

Les investissements d'avenir ont engagé les universités et les écoles sur des projets de long terme, qui doivent être poursuivis et amplifiés pour permettre à certains d'atteindre un niveau d'excellence mondiale. Les grandes écoles de commerce et les écoles d'ingénieurs français assurent depuis des décennies la renommée de l'enseignement supérieur français à l'étranger. Il convient de garantir le développement de leurs activités notamment en matière de recherche, en facilitant les partenariats avec les universités.

2) Doter les universités d'instances permettant un fonctionnement plus autonome et efficace

La gouvernance et l'organisation des universités doivent traduire leur projet stratégique et elles doivent être dotées **d'un droit à expérimentation** en matière d'organisation de leurs composantes internes.

Le rôle des personnalités extérieures dans les CA doit être clarifié et renforcé. Elles pourront participer à **l'élection du Président d'université**. Dans chaque université, un **conseil d'administration composé largement de personnalités extérieures** et débattant de sujets stratégiques, et une **instance académique (sénat académique)** pour les aspects concernant la pédagogie et la recherche sont préconisés. Pourra être créé auprès du CA, un **Conseil d'orientation stratégique** comprenant majoritairement des représentants d'entreprise et des personnalités qualifiées de niveau international.

3) Récompenser l'excellence pédagogique des enseignants au même niveau que l'excellence en matière de recherche favorise son développement

L'excellence pédagogique des enseignants doit être reconnue en termes d'avancement de carrière lors des évaluations et par le versement de primes d'excellence pédagogique.

4) Permettre aux universités de compenser les coûts réels de formation pour mettre en œuvre une politique rigoureuse de lutte contre l'échec universitaire

La question de l'attractivité des universités passe autant par les flux supplémentaires d'étudiants pouvant être accueillis, que de la capacité pour ces établissements de leur permettre de réussir et de s'insérer dans l'emploi. Pour valoriser la dynamique mise en œuvre par chaque établissement en faveur de la réussite de leurs étudiants, **il faut permettre aux établissements d'obtenir une compensation de leurs coûts réels de scolarité.** Une refonte totale du système d'aides publiques aux étudiants doit être mise en œuvre et y inclure un dispositif de prêts contingents et de contrats de réussite (pré-recrutement d'un étudiant par une entreprise) pour répondre à la diversité des publics accueillis.

5) Engager les universités dans une nouvelle ambition numérique

Le MEDEF souhaite que l'Université, à l'instar des autres pays européens, développe les usages du numérique, au sein de tous les apprentissages, et accroisse le recours aux outils adaptés, notamment les « serious games ». Il s'agit autant de **stimuler toutes les formes d'intelligence** que de favoriser la personnalisation des apprentissages. Les universités numériques thématiques déjà créées doivent faire l'objet d'une évolution en termes d'accès, de diffusion et de visibilité notamment pour favoriser le e-learning et la diplomation à distance dont l'absence actuelle de réglementation est un frein au développement. **Il n'est plus envisageable que les universités ne puissent pas délivrer intégralement un diplôme à distance.**

Donner une nouvelle ambition pour la recherche

Construit progressivement depuis les années 2000, le nouveau **Système National de Recherche et d'Innovation (SNRI)** présente des atouts à préserver. Mais ses bases sont à consolider afin de renforcer les partenariats entre les Universités et les entreprises, essentiels au développement de l'innovation et donc à la croissance économique. Des progrès sont ainsi à obtenir dans le pilotage de la recherche notamment dans les choix stratégiques, la gestion de la Propriété Intellectuelle (PI) et de manière générale la politique de valorisation qui dépasse les seules questions de PI. Les dispositifs qui favorisent les rapprochements publics-privés et les partenariats solides et pérennes doivent être maintenus voire renforcés [Crédit d'impôt Recherche/CIR, investissements d'avenir, pôles de compétitivité/Conventions Industrielles de Formation par la Recherche [CIFRE]].

Soutenir l'effort de réorganisation du SFRI

1) Tirer mieux parti des principes directeurs de la nouvelle organisation du SFRI. La loi du 18 avril 2006 a permis de proposer une organisation de la recherche plus proche des modèles les plus performants de l'OCDE qui se caractérise par **la définition de priorités stratégiques ; la sélection par projet** confiée principalement aux agences de financement ; et **l'évaluation régulière des programmes, des équipes, des organismes** comme des dispositifs de soutien et d'incitation au financement de la R&D.

2) Améliorer la lisibilité d'ensemble du SFRI. Les acteurs de terrain et particulièrement les PME ont du mal à se repérer dans le nouveau paysage du SFRI. Il importe donc de mieux **définir les rôles des acteurs et de leur fixer des limites claires** particulièrement au niveau des différents échelons territoriaux (régions, France, Europe) ; **de simplifier les structures administratives** dont le fonctionnement est rendu complexe par les tutelles multiples (unités mixtes) et de développer l'accueil pour les entreprises afin de mieux les guider pour la réalisation de leur projet de recherche.

3) Consolider les piliers de cette nouvelle architecture. Le pilotage global du SFRI doit gagner en efficacité et procéder de choix partagés entre les partenaires soutenus par une gouvernance intégrant mieux les entreprises et reposant sur des évaluations respectant davantage la diversité des missions de la recherche et des universitaires, il s'agit ainsi de :

- **Développer** dans les conseils d'orientation et scientifiques des universités **la présence des responsables d'entreprises et de partager une vision stratégique commune**. Les plans stratégiques des universités et organismes de recherche sont davantage à élaborer en concertation avec les entreprises. De même, les « roadmaps » par grande filière comme outils de discussion entre acteurs publics et privés sont à généraliser. Les pôles de compétitivité doivent mieux relayer ces feuilles de route en liaison avec les Instituts Carnot.

P

6

- **Maîtriser davantage l'application du principe de précaution**, dans le cadre des comités d'éthique et des chartes déontologiques, par une meilleure évaluation des risques et des bénéfices des nouvelles technologies, mais aussi par une appréciation plus approfondie des conséquences de l'inaction. Un réseau d'experts en ces domaines est à développer par un effort de formation.
- **S'assurer d'une meilleure évaluation quantitative et qualitative**. Les dotations des unités de recherche doivent prendre en compte directement le résultat de ces évaluations. Les critères d'évaluation devraient prendre en considération toutes les missions essentielles de la recherche et notamment les expériences de coopération et de partenariat avec les entreprises. **La mobilité des chercheurs du public vers le privé en serait encouragée.**

Reconsidérer la politique de valorisation de la recherche publique

Le MEDEF est attentif aux conditions de succès des partenariats de recherche entre les entreprises, les universités et les organismes de recherche en ne se cantonnant pas aux revenus tirés de la PI, mais en y incluant **les bénéfices directs et indirects tirés des partenariats**, Le MEDEF souhaite dans ce contexte une reconsidération de la politique dite de « valorisation » de la recherche publique.

1) Simplifier les modalités de gestion et de rémunération de la propriété intellectuelle. La gestion de la Propriété intellectuelle doit être mieux contractualisée et différenciée selon les cas et les niveaux de coopération. Trois grandes catégories de situation sont à distinguer : (i) recherche à l'initiative de l'unité de recherche, financée en partie par l'entreprise ; (ii) collaboration ; (iii) prestation de recherche. En ce qui concerne la rémunération de la PI, **les formules forfaitaires sont à préférer aux systèmes de redevances liées à l'exploitation difficiles à négocier et aux résultats hautement aléatoires.**

2) Développer les meilleures pratiques de transfert de technologie L'équation "licence de brevet = transfert de technologie" est souvent erronée car dans le transfert de technologie, ce sont la communication de savoir-faire, l'accès aux réseaux de fournisseurs et l'assistance technique qui sont les facteurs majeurs. La composante brevet a surtout pour rôle de faciliter les contacts initiaux et de sécuriser la relation du point de vue juridique afin de protéger l'industriel sur ses marchés. Le programme « PR2 » initié par le CNRS, est à cet égard un bon exemple d'utilisation du brevet comme levier de la collaboration avec les PME.

Stabiliser les dispositifs de soutien à l'investissement des entreprises dans la R&D

Le MEDEF demeure très attentif au caractère attractif de la panoplie d'outils mis à disposition pour favoriser l'investissement des entreprises. Il prend acte des progrès réalisés et souhaite voir les meilleurs dispositifs existants se pérenniser et les projets les plus prometteurs aboutir.

1) Confirmer la reconduction des pôles de compétitivité. Leur rôle de fédérateur a développé l'appétence des acteurs de la recherche publique et des entreprises pour la recherche collaborative avec les entreprises.

2) Maintenir et stabiliser le renforcement du crédit impôt recherche. Avec la réforme du CIR le nombre d'entreprises bénéficiaires a plus que doublé entre 2006 et 2010 et les investissements des entreprises dans les coopérations avec la recherche publique ont augmenté de plus de 50 %. Il est donc primordial de stabiliser le CIR pour l'ensemble des entreprises en évitant toute opposition entre les TPE, les PME et les grands groupes.

3) Soutenir le projet d'orientation des prochains programmes européens vers l'innovation et les budgets proposés par la commission. L'enjeu de ce prochain programme pluriannuel (2014- 2020) est de faciliter la participation des entreprises et particulièrement des PME par une simplification des règles de gestion. Dans ce contexte, un meilleur accompagnement des primo-accédants est à organiser, notamment au niveau national (mise en place, par exemple, de dispositifs de coaching).

Rendre plus attractif l'emploi scientifique et promouvoir la formation par la recherche

Le MEDEF partage la volonté des acteurs du SFRI de rendre plus attractif l'emploi scientifique. L'une des priorités, à cet égard, est d'amplifier l'effort d'intégration des docteurs dans l'entreprise. La valorisation du doctorat est en bonne voie et des marges de progrès existent encore pour **passer d'une meilleure connaissance à une meilleure reconnaissance des docteurs**, mais par des moyens plus adaptés que la convention collective comme :

- **Développer la valorisation de l'expérience professionnelle** acquise grâce au travail accompli pendant les 3 ou 4 années de thèse et en tenir compte dans l'ancienneté et la rémunération des cadres.
- **Définir un référentiel commun de compétences** pour donner plus de visibilité au contenu de la formation doctorale.
- **Promouvoir et illustrer à l'aide du développement de portfolio**, les qualités acquises grâce à la formation par la recherche.
- **Faciliter l'intégration des docteurs dans l'entreprise** par le développement, au sein des écoles doctorales, de modules de formations complémentaires au management de l'innovation, à la gestion de la propriété intellectuelle, à l'intelligence économique voire à l'entrepreneuriat.
- **Augmenter le nombre de CIFRE**. Ce dispositif permet en effet tout particulièrement, de rapprocher les entreprises des laboratoires publics de recherche et de développer les capacités des doctorants à conduire des projets innovants.
- **Donner davantage la possibilité d'obtenir un doctorat dans le cadre de la formation continue**, notamment par la procédure de validation des acquis de l'expérience (VAE) et des congés-formations.

Première organisation d'entrepreneurs de France, le MEDEF représente plus de 750 000 entreprises de toutes tailles et de tous secteurs (industrie, commerce, services), sur l'ensemble du territoire.

90 % de ses adhérents sont des entreprises de moins de 50 salariés.

Le MEDEF fédère 75 Fédérations professionnelles membres regroupant quelque 600 syndicats professionnels auxquels adhèrent les entreprises d'un même secteur, et est présent dans tous les territoires à travers 105 MEDEF départementaux et locaux, 8 MEDEF d'Outre-Mer et 22 MEDEF régionaux.

P

8